



Rapporteur : M. PICHOT

49259

Commission n°1

18 - Environnement

18.3 - Environnement - Plan alimentaire territorial

Le jeudi 21 mars 2024 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. LE GUENNEC (pas de pouvoir donné), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 7 février 2024 relative à l'environnement - Plan alimentaire territorial ;

L'alimentation est responsable de 21 à 37 % des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif bas carbone fixé par le Département nécessite des changements de pratiques et de comportements alimentaires, qui ont été identifiés dans le plan alimentaire territorial présenté en Assemblée départementale lors de la session de novembre 2022. Les enjeux de l'alimentation concernent de nombreuses politiques publiques du Département (agriculture, collèges, établissements médico-sociaux...) et mobilisent de multiples acteurs en Ille-et-Vilaine (filières de productions, collectivités locales...).

Le Département s'est engagé, dès 2016, dans une politique "alimentation responsable" vis-à-vis des quelques 300 établissements qu'il accompagne, soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit par le biais de dotations départementales.

En novembre 2022, l'Assemblée départementale a adopté de nouvelles orientations pour le projet alimentaire territorial d'Ille-et-Vilaine, qui viennent renforcer l'ambition du Département :

- accompagner le changement des pratiques alimentaires au sein des restaurations collectives,
- accompagner le changement des pratiques alimentaires notamment auprès des publics fragiles,
- poursuivre le soutien à une agriculture durable, viable économiquement et ancrée sur son territoire,
- mobiliser les acteurs du territoire breillien.

De nombreuses actions seront engagées ou poursuivies en 2024 pour s'inscrire dans ces orientations.

Accélérer les changements de pratique dans les collèges publics

Une étude organisationnelle des achats alimentaires des collèges a été engagée en 2023, afin de déterminer la capacité des producteurs locaux à répondre aux besoins et d'ajuster les processus d'achats pour atteindre les objectifs de la loi "pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable" et du projet de mandature. Associant quatre collèges, cette étude sera finalisée en 2024 pour éclairer les choix du Département, notamment au regard de la proposition de création de centrale d'achats par la Région Bretagne.

Un appel d'offres pour un accompagnement renforcé des collèges sur le gaspillage alimentaire a été conclu fin 2023. Cet accompagnement se mettra en place en 2024 auprès des collèges volontaires.

Par ailleurs, un accompagnement auprès des 2 collèges (Val Couesnon et Noyal-sur-Vilaine) a été lancé en septembre 2023 de façon expérimentale vers 100 % de produits durables et locaux, avec l'appui de l'organisme "Les pieds dans le plat". Il se poursuivra jusqu'en septembre 2024.

Ces projets supposent de pouvoir mobiliser plus directement les collèges publics, qui sont des établissements autonomes et, notamment, les secrétaires généraux.ales qui ont un rôle central dans la gestion de la restauration. La mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle des secrétaires généraux.ales exerçant dans les collèges publics de collèges, inscrite dans la loi dite 3DS, doit permettre au Département de disposer des leviers d'action supplémentaires. La finalisation en 2024 de la prochaine convention entre le Département et les collèges publics permettra de déterminer la manière la plus optimale d'actionner ces leviers au service d'une alimentation de qualité et de proximité.

Développer la structuration de l'offre de produits locaux de qualité

Afin de renforcer les initiatives agricoles structurantes pour l'offre de produits locaux sous signe de qualité, le Département se propose d'adhérer aux sociétés coopératives d'intérêt collectif de distribution de produits alimentaires du territoire breillien (SCIC Terres de Sources, SCIC Manger Bio).

Par ailleurs, pour poursuivre l'appui aux producteurs locaux qui ont été soutenus dans le cadre du plan "circuits courts" à la suite de la sécheresse de 2022, il est proposé de lancer une expérimentation visant à renforcer le lien avec une ou deux associations d'aide alimentaire, partenaires du Département pour développer l'accessibilité des personnes vulnérables aux produits locaux de qualité, et ce, en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale des territoires concernés.

Animer dans les territoires une dynamique collective pour une alimentation durable et citoyenne

Les travaux du conseil consultatif de gouvernance alimentaire ont mis en exergue la nécessité de permettre une alimentation de qualité pour toutes et tous, dans un contexte inquiétant d'augmentation de la précarité alimentaire. En ce sens, un appel à projets pourrait être lancé à titre expérimental afin de soutenir les démarches visant à croiser les initiatives sur le plan de la production locale, des pratiques alimentaires et de l'innovation sociale, en lien avec les compétences sociales du Département.

Accompagner les établissements médico-sociaux

Les établissements partenaires du Département pour l'hébergement de personnes âgées ou en situation de handicap auront accès, comme les années précédentes, au financement de leurs formations ou matériel dans le domaine de l'alimentation. Des animations spécifiques pour les publics prioritaires du Département seront également poursuivies par les centres départementaux d'action sociale, en lien avec les techniciens conseil en alimentation responsable.

Développer une approche partenariale

La mise en place du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire, associant les différentes parties prenantes du territoire breillien, a été effective en 2023, afin de disposer d'un lieu d'échange et de mobilisation pour toutes et tous les acteurs de l'alimentation en Ille-et-Vilaine. La réunion d'installation s'est tenue en mai 2023 sur le thème de la sécurité alimentaire. La seconde réunion a eu lieu en décembre 2023 sur le thème des vulnérabilités alimentaires.

Au total, un budget de 224 000 euros en fonctionnement est consacré au plan alimentaire territorial et 215 000 euros en investissement dont 65 000 euros pour l'appel à projets en direction des établissements accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées. Une autorisation de programme de 150 000 euros est par ailleurs nécessaire pour garantir ces 65 000 euros sur plusieurs années.

Décide :

- d'approuver l'ensemble des propositions / actions exposées ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;
- d'inscrire au budget primitif 2024 les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers joints en annexe 1 ;
- d'ouvrir au budget primitif 2024, l'autorisation de programme telle que figurant dans le

tableau ci-après :

<i>Code</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant (encours)</i>
<i>SPEDI010</i>	<i>Appel à projet mobilisation DD PA/PH</i>	<i>150 000 €</i>

- de retirer, afin de sécuriser le processus d'élaboration du budget primitif 2024, la délibération portant sur le même objet présentée et votée lors de la session du 7 février 2024.

Vote :

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 22

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 25 mars 2024
ID : AD20240275

Pour extrait conforme